

Mathieu Lindon

Le Procès **de Jean-Marie Le Pen**

Roman



Extrait de la publication

Le Procès de Jean-Marie Le Pen

DU MÊME AUTEUR

chez le même éditeur

LE LIVRE DE JIM COURAGE, 1986

PRINCE ET LÉONARDOURS, 1987

L'HOMME QUI VOMIT, 1988

LE CŒUR DE TO, 1994

CHAMPION DU MONDE, 1994

MERCI, 1996

LES APEURÉS, 1998

aux éditions de Minuit

NOS PLAISIRS, Pierre-Sébastien Heudaux, 1983

JE T'AIME, *Récits critiques*, 1993

Mathieu Lindon

Le Procès de
Jean-Marie Le Pen

Roman

P.O.L

33, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6^e

© P.O.L éditeur, 1998
ISBN : 2-86744-640-6

Quand il s'ouvre, il y a déjà plusieurs mois qu'on appelle le procès Blistier « le procès de Jean-Marie Le Pen ». Ce sont des groupes antiracistes qui, les premiers, l'ont nommé ainsi et, portée par l'indignation générale, la formule a été adoptée par la presse et la télévision. Le président du Front national n'est-il pas responsable du meurtre commis par un de ses militants adolescent, enflammé par ses discours? Ne doit-il pas être convoqué au tribunal, au moins comme témoin?

Maître Pierre Mine se trouve embringué dans cette affaire. C'est un jeune homme de gauche à la vie personnelle très personnelle. Il défend Ronald Blistier, l'assassin, et n'a pas su expliquer pourquoi, débitant aux journalistes deux trois phrases passe-partout sur le droit de chacun à un procès loyal. Il a refusé toute interview, sur le dossier et sur lui-même. Fils d'avocats juifs, maître Mine a les cheveux longs, il est élégant, il a trente ans. Ronald Blis-

tier, son client, a le crâne tondu, l'air brut et maladroit, portrait-robot d'un militant du Front national tel qu'on le caricature. Il n'était plus mineur à quelques mois près au moment des faits, il a aujourd'hui vingt ans. Il n'attire aucune sympathie. Maître Charles Loups, un grand nom, et son collaborateur maître Xavier Rastaing préfèrent quant à eux défendre les intérêts des parents de la victime, gratuitement. Maître Lionel Limassol est le prestigieux avocat général.

« Hadi, ton assassin ne sera pas impuni », « Hadi, ton assassin, c'est Jean-Marie » : des manifestants défilent en criant devant le Palais de justice quand débute le procès dans l'espoir qu'enfin la société s'organise, que sur un meurtrier ouvertement raciste s'abatte une condamnation exemplaire. Par sa mort, Hadi Benfartouk est devenu le symbole de tous ces jeunes, tous ces êtres pour qui la couleur de leur peau est un handicap fatal. Un slogan ironiquement xénophobe de certains manifestants est : « Le Pen en Bretagne et la Bretagne indépendante. » L'opinion veut que si le procès peut rendre ne serait-ce qu'un temps muets ceux qui se font un étendard de leurs sentiments les plus bas, nul ne pourra contester son utilité.

Dans la salle d'audience, la présidente Rontmartin rappelle les faits en menaçant de suspendre l'audience quand la désapprobation du public

devient trop évidente. Mais les médias ont éduqué les antiracistes qui prennent soin de ne pas « faire le jeu du Front national ». La sérénité des partisans du jeune Beur, leur confiance au moins feinte en la justice de leur pays sont les meilleurs moyens d'arriver à leurs fins, à savoir le verdict le plus sévère à l'encontre de Ronald Blistier et la mise en cause de son chef emblématique. Le tribunal sera aussi une tribune. Quelques soutiens de l'assassin sont présents dans la salle, profils bas. Les avocats de la partie civile ont annoncé qu'ils réclameraient la comparution de Jean-Marie Le Pen.

C'est la plus grosse affaire à laquelle est mêlé maître Pierre Mine depuis qu'il est dans le métier. Il est même au premier plan : si Jean-Marie Le Pen n'est pas appelé, la fadeur de l'assassin risque de faire de l'avocat le seul ennemi à la hauteur pour ceux qui soutiennent dans l'épreuve les parents d'Hadi Benfartouk. Le gamin avait quatorze ans quand Ronald Blistier l'a tiré comme un lapin, à la carabine, en plein Paris. Il était neuf heures du soir, Blistier et un ami collaient des affiches pour le Front national, ils se sont amusés à prendre à partie un Arabe qui passait, le garçon s'est enfui en courant, l'assassin l'a tué, comme par jeu. Les colleurs d'affiches ont mal déguerpi, des passants les ont retenus, ont appelé le Samu, la police, mais Hadi était mort sur le coup. L'émotion avait été considé-

nable, et encore aujourd'hui, quand la présidente Rontmartin énonce ces faits, la salle manifeste. Dès son interpellation, Blistier les a reconnus et a été écroué. Pour expliquer son geste, il dit qu'il n'aime pas les Arabes, que tout le monde se porterait mieux s'ils rentraient chez eux. Hadi Benfartouk était né en France de parents français.

Dehors, l'ambiance est moins protocolaire. Il y a aussi une certaine joie chez les manifestants, d'être tous ensemble, dans leur bon droit, en symbiose morale. Pour eux, Ronald Blistier n'est pas suffisant comme assassin, c'est combattre efficacement Le Pen que réclamer sa mise en cause officielle dans l'affaire, montrer qu'il n'est pas président d'un parti politique mais chef d'une bande de tueurs, Al Capone aussi aurait eu des électeurs. Il fait beau et frais, on est bien entre soi. Les parents d'Hadi Benfartouk ont encouragé de tels rassemblements. Pressés de questions sur l'attitude éventuelle de maître Mine, ils ont espéré que la défense ne ferait pas obstruction au plein éclaircissement de l'affaire. Pour maître Mine, c'est comme si on lui demandait de ne pas faire obstruction à la pleine condamnation de son client, l'affaire ne semblant rien recéler de secret sur quoi on attendrait la lumière, même le Front national n'a jamais réclamé que la loi qui réprime l'assassinat soit amendée en fonction de la race des victimes.

– Je n’aime pas les Arabes. Ils nous prennent nos boulots. J’ai eu une enfance malheureuse, dit Ronald Blistier dès que la présidente Rontmartin lui adresse la parole, à la consternation de maître Mine tant un avocat préfère défendre cent assassins qu’un imbécile. Les Noirs ne valent pas mieux et je n’en ai jamais tué, ajoute Ronald Blistier pour montrer qu’il n’y a cependant aucun rapport entre son crime et son racisme. Oui, je suis raciste, dit-il, mais je ne vais jamais à l’étranger, si les étrangers ne venaient pas chez nous ils n’auraient jamais à souffrir de moi.

Maître Mine le fait taire, non sans mal mais Blistier a confiance en son avocat, on ne le lui a pas choisi par hasard.

– N’aggravez pas votre cas avec des propos insultants ou la cour vous poursuit en flagrant délit pour apologie du racisme, dit la présidente Rontmartin qui s’en veut immédiatement mais qui, s’étant plutôt préparée à des perturbations venant de la salle, est d’abord prise de court par de telles déclarations ; pour la magistrate non plus, un accusé imbécile n’est pas l’idéal.

Comme la loi française interdit de filmer le procès, la petite manifestation devant le Palais de justice donne du grain à moudre aux équipes de télévision. Chaîne après chaîne, tout le monde interviewe Joseph Calussin. Il a vingt et un ans, il est le frère d’un ami de classe d’Hadi Benfartouk,

il est noir. C'est lui qui a créé l'association « Les Amis d'Hadi » dès qu'il a eu connaissance du meurtre. Il raconte comment les jeunes de toutes races se sont rassemblés bouleversés après l'assassinat et que rester unis a semblé le meilleur moyen de canaliser cette émotion tout en la faisant durer. Ils ne sont liés à aucun parti politique, même pas à S.O.S. Racisme qui soutient leur action, ils réclament simplement la justice pour les vivants et pour les morts : le droit pour chaque jeune de mener son existence comme il l'entend dans le respect des lois quelle que soit sa couleur de peau, et la condamnation de quiconque leur refuse ce droit par ses actes. Ils parlent des jeunes parce qu'eux-mêmes le sont mais le racisme ne leur paraît naturellement pas plus défendable quand il frappe des êtres plus âgés.

– Que pensez-vous de la stratégie de maître Pierre Mine ? demande un journaliste sans la définir.

– Chaque accusé a droit à un défenseur, dit Joseph Calussin, nous ne voulons pas d'une justice d'exception. Mais maître Mine a choisi son camp.

On ne verra plus l'avocat défiler avec les anti-racistes comme il le fit naguère, ce dont on se souvient d'autant moins que c'est le procès actuel qui lui donne sa notoriété et qu'il manifesta jusqu'alors dans l'anonymat.

Maîtres Charles Loups et Xavier Rastaing s'expriment aussi devant les caméras, hors audience, chacun de son côté mais leurs souhaits à tous deux sont voisins, que justice soit faite sans quoi la France risquerait de renouer avec les périodes les plus noires de son histoire.

L'audience est décousue, ce premier jour. Défense et accusation demandent des suspensions que la présidente Rontmartin accorde volontiers, l'accusé ne cesse de faire scandale malgré lui, détériorant encore sa détestable image. Il semble ne tenir aucun compte des recommandations que maître Mine n'a pas pu ne pas lui faire. Il parle au lieu de se taire qui est ce que maître Mine a dû lui conseiller le plus fermement.

Ronald Blistier : – J'avais pris ma carabine pour s'il passait des Bougnoules ou des Négros, ç'aurait pu être eux qui soient armés les premiers, madame la présidente.

La présidente Rontmartin : – Vous voulez dire des Arabes et des Noirs ?

Ronald Blistier : – La meilleure défense, c'est l'attaque, comme disaient les Latins, madame la présidente.

Maître Mine : – *Si vis pacem, para bellum.*

La présidente : – Merci, maître. Mais Hadi Benfartouk n'était pas armé.

Ronald Blistier : – Heureusement.

La présidente : – Malheureusement pour lui. Et heureusement pour vous que vous n’avez pas choisi la thèse de la légitime défense, elle ne pourrait pas tenir une seconde de plus.

Ronald Blistier, brandissant sa carte d’identité : – Je suis chez moi, dans mon pays, je suis né à Cachan, madame la présidente, j’ai le droit de me défendre légitimement contre qui je veux.

Maître Charles Loups : – Si l’interrogatoire doit se poursuivre sur ce ton et les délits succéder au crime, mes clients, le père et la mère de la victime, demandent à ne pas y assister. Je souhaiterais moi-même les suivre hors de cette salle si y demeurer ne nous conduit qu’à devoir écouter des insanités racistes.

Ronald Blistier : – C’est ça, bon débarras.

La présidente : – Taisez-vous. Et vous, maître Mine, tâchez de faire entendre un soupçon de raison à votre client, sinon son procès se poursuivra sans lui. Audience suspendue.

De tels incidents sont légion. Un journaliste demande à maître Mine, à l’occasion d’une de ces interruptions, si, à défaut de la folie, la défense veut faire jouer la bêtise comme circonstance atténuante.

– La pire bêtise est de tuer, pire que de tenir des propos racistes. Et je ne suis pas pour minimiser l’importance des assassinats, répond l’avocat.

– Madame la présidente, remarque maître Loups, ce que nous voyons déjà de la personnalité de l'accusé nous permet de constater combien celle-ci paraît peu développée, malléable. Je demande la comparution de monsieur Jean-Marie Le Pen, président du Front national dont l'accusé s'honore d'être membre, et dont je soupçonne les discours et toute la conduite d'avoir donné libre cours aux sentiments racistes de l'accusé, le déculpabilisant et le menant par là même tout droit au drame du 19 novembre.

L'avocat général Limassol se joint à la demande, maître Mine ne s'y oppose pas, une citation à comparaître est lancée.

Le président du Front national tient une conférence de presse le premier jour du procès. Des journalistes évoquent l'affaire : quelle est son opinion sur le crime, sur le procès, s'y rendra-t-il comme témoin ?

Jean-Marie Le Pen : – S'il s'avère que Ronald Blistier a tué de sang-froid Hadi Benfartouk, qui ne le regretterait pas ? Qui ne regretterait pas que soit abattu de sang-froid sur le territoire français un jeune Maghrébin ?

Son ton est entièrement dépourvu d'émotion quand il prononce ces mots.

Et de continuer : – Cela dit, j'ai, moi, pour habitude de respecter la loi. Je sais que, ce faisant, je

tranche sur les manières des autres hommes politiques de ce pays, mais c'est ainsi que je conçois la démocratie qu'on m'accuse de menacer et dont les autres font des gorges chaudes tant qu'elle les sert, tandis qu'ils sont prêts à la suspendre dès qu'elle les menace, puisqu'il serait question d'interdire le Front national, sous prétexte, sans doute, qu'il a trop d'électeurs. Moi, je ne m'immisce pas dans les affaires non jugées, et je ne dirai donc rien du procès de Ronald Blistier. Je remarque toutefois que lorsqu'un voleur est arrêté, qu'il soit militant RPR, UDF, socialiste ou communiste, personne ne vient mettre en cause messieurs Chirac, Léotard, Hue, Fabius ou Jospin qui ont pourtant, eux, vraiment donné l'exemple. On m'a accusé de beaucoup de choses, mais jamais encore d'avoir tué qui que ce soit de mes mains en temps de paix sur notre territoire, même si je dois dire que l'envie ne m'en a pas toujours manqué quand je voyais comment certains traitaient la France. Mais qui prétendra que les dirigeants de nos chers beaux partis dits démocratiques n'ont jamais mis leurs mains dans la caisse et la caisse dans leur poche ?

Ces déclarations parviennent rapidement au Palais de justice où elles provoquent une animation supplémentaire.

– C'est la boîte de Pandore, dit Joseph Calussin. Faire le procès du Front national, c'est aussi lui

donner la parole sous peine d'être inéquitable et qu'il en tire des arguments supplémentaires, et plus on donne la parole à Le Pen, plus il dit d'horreurs, sinon ce ne serait pas Le Pen.

Tout le monde sent quelque chose comme ça, une sorte d'empoisement dans l'abjection, à débattre contre elle on brûlerait son propre oxygène sans la mettre en péril et, comparativement, elle en sortirait donc quand même renforcée. Que faire? Interdire le Front national? Certains sont pour, d'autres contre, arguant qu'on ne supprime pas par une loi le fascisme ou le racisme ou l'abjection, quel que soit le mot par lequel on définit le parti de Jean-Marie Le Pen.

Joseph Calussin : – La force de Le Pen, c'est qu'il s'amuse, et ses auditeurs le sentent, et ses détracteurs ne trouvent jamais le bon ton. Il faut lui répondre d'amusement à amusement, aussi, et c'est pourquoi je trouve une joyeuse manifestation un bon accompagnement à ce procès. Je ne crois pas faire injure à la douleur de monsieur et madame Benfartouk à qui rien, de toute façon, ne rendra Hadi, en évoquant la gaieté qu'il y a dans notre défilé, on est ensemble, heureux de vivre contre Jean-Marie Le Pen et ses sbires, Ronald Blistier en tête, même si on préférerait qu'ils n'existent pas. Si le Front national n'a pas d'alliés en France mais des complices en Allemagne et en Autriche, c'est que la

nation qui, profondément, le soutient n'est pas la France mais le cercle des assassins dont la géographie n'indique pas les frontières.

Maître Loups à l'accusé, dès que l'audience a repris : – Monsieur Blistier, connaissez-vous personnellement monsieur Le Pen ?

Ronald Blistier : – Il ne m'a jamais dit : « Blistier, tuez Hadi Benfartouk entre tous les étrangers, c'est celui que je veux voir disparaître en premier. » Ça suffit de tâcher de tout lui mettre sur le dos.

Exclamations diverses, scandale, nouvelle suspension d'audience.

Et si Ronald Blistier n'était pas si bête, se demandent certains, s'il jouait à sa manière le fameux « procès de rupture » théorisé par Jacques Vergès ? L'accusé et la cour n'ont manifestement pas la même idée de la justice.

Conciliabule entre maître Mine et Ronald Blistier.

L'avocat : – Ne vous sentez pas obligé de dire tout ce que vous avez en tête.

L'accusé : – Je n'ai rien à cacher. Et les Arabes, vous croyez qu'ils nient avoir égorgé des moutons pour l'Aïd el Kébir quand ils sont poursuivis par la Société protectrice des animaux ? Il ferait beau voir que je sois moins courageux qu'eux.

Maître Mine : – Monsieur Blistier, on en a parlé cent fois. Vous êtes un âne si vous prenez les

êtres humains pour des animaux. Laissez-moi agir à ma guise, sinon il est inutile que je perde mon temps à vous accompagner.

Ronald Blistier : – Ne me laissez pas seul, maître. J'ai autrement plus peur de la solitude que de la justice, la justice est dans mon camp si elle est honnête.

Reprise de l'audience. On finit par tirer quelques informations de Ronald Blistier, il fait partie du Front national de la jeunesse depuis l'âge de quatorze ans. Il a déjà été présenté à Jean-Marie Le Pen, « le président », qui lui a adressé quelques mots d'encouragement et de félicitation banals pour la justesse de son parcours politique, leur intimité ne semble pas être allée plus loin.

Sur la soirée du 19 novembre, l'accusé dit : – J'ai bien le droit de faire campagne pour qui ça me plaît. On me met en prison parce que j'ai collé des affiches pour le président Jean-Marie Le Pen, mais si c'était pour Jacques Chirac ou Lionel Jospin je serais sûrement député ou ministre.

La présidente Rontmartin : – Vous êtes poursuivi pour l'assassinat d'Hadi Benfartouk.

Ronald Blistier : – Mais je ne le connaissais même pas, madame la présidente, je l'ai déjà oublié. Je comprends que ses parents soient désolés mais vous, toute la justice, c'est une tromperie : si ce n'était pas pour le président Jean-Marie Le

Pen que j'avais collé des affiches, cette histoire serait comme toutes les autres, on n'en parlerait plus.

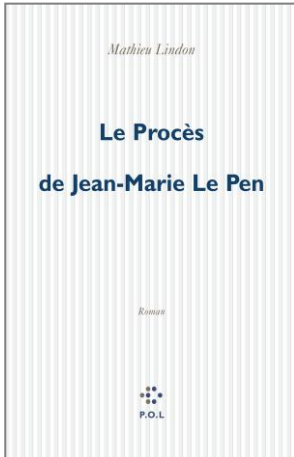
Ce système de défense, si c'en est un, devient plus clair : Ronald Blistier s'insurge contre le procès politique qui lui serait fait. A défaut d'ébranler qui que ce soit, il décontenance ses auditeurs. On n'est pas habitué au discours explicite d'un raciste.

Maître Loups : – Madame la présidente, nous ne sommes pas là pour prendre un cours de racisme. Nous ne sommes certes pas contre la liberté d'opinion, mais la haine n'est pas une opinion comme les autres. Je demande à mon confrère, maître Mine, de mesurer les paroles de son client, ça lui fera une bonne occasion d'intervenir dans les débats.

Maître Mine : – Madame la présidente, que maître Loups ne le prenne pas comme une insulte personnelle si je lui rappelle que la France est une démocratie et que la défense n'a pas à y obéir à l'accusation. J'ajoute ne pas avoir à me désolidariser des propos de Ronald Blistier, maître Loups a mal assimilé le fonctionnement de la justice s'il estime que suis ici en tant que complice de mon client.

Et ainsi de suite, des incidents perpétuels, des effets de manche à l'intérieur et à l'extérieur du tribunal. Comme prévu, la première journée n'a rien apporté de décisif quand l'audience est levée.

N° d'éditeur : 1582
N° d'imprimeur : 97
Dépôt légal : septembre 1998
Imprimé en France



Mathieu Lindon
**Le Procès de Jean-Marie Le
Pen**

Cette édition électronique du livre
Le Procès de Jean-Marie Le Pen de MATHIEU LINDON
a été réalisée le 14 mars 2012 par les Éditions P.O.L.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage,
achevé d'imprimer en juin 1998
par Normandie Roto Impression s.a.
(ISBN : 9782867446405 - Numéro d'édition : 00188).
Code Sodis : N51874 - ISBN : 9782818015711
Numéro d'édition : 239563.